

Calendrier des dépôts des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Vous avez peut-être déjà reçu de la direction de l'école primaire de votre enfant un formulaire pour son inscription en secondaire¹. Celui-ci doit être déposé durant la période du **10 février au 06 mars** inclus dans l'école secondaire qui constitue votre **1^{er} choix**.

Durant cette période, **l'ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription. Il est donc inutile de vous organiser pour déposer votre formulaire dans les premiers jours. Vous disposez de trois semaines complètes étalées sur 26 jours pour vous présenter à l'école et faire enregistrer le formulaire d'inscription. Vous trouverez ci-dessous les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevons (5'-15'/dossier). Il n'est donc **pas nécessaire de prendre rendez-vous**.

| | | |
|--|--|--|
| Lundi 10/02/20 08:30 → 12:00 14:00 → 17 :00 | Lundi 17/02/20 14:00→ 16:00 | Lundi 02/03/20 09:00 → 11:00 |
| Mardi 11/02/20 08:30 → 12:30 14:00 → 16:30 | Mardi 18/02/20 08:30 → 10:30 | Mardi 03/03/20 14:00 → 18:00 |
| Mercredi 12/02/20 09:30 → 10:30 11:30 → 14:00 | Mercredi 19/02/20 11:30 → 13:00 | Mercredi 04/03/20 09:30 → 11:00 |
| Jeudi 13/02/20 08:30 → 11:00 14:00 → 17:30 | Jeudi 20/02/20 14:00 → 16:00 | Jeudi 05/03/20 14:00 → 16:00 |
| Vendredi 14/02/20 08:30 → 11:00 14:00 → 16:30 | Vendredi 21/02/20 11:30 → 13:00 14:00 → 15:30 | Vendredi 06/03/20 08:30 → 10:30 14:00 → 16:30 |

Les formulaires doivent être déposés en main propre par les parents ou leur mandataire. Veuillez noter que les frères et sœurs aînés qui fréquentent notre établissement ainsi que les membres de notre personnel ne sont pas habilités à recevoir procuration.

¹ Les parents qui n'ont pas reçu de formulaire ou qui l'auraient égaré doivent se présenter dans l'école secondaire qui constitue leur premier choix. Celle-ci est habilitée à leur délivrer un formulaire ou un duplicata.